

## Règlement

« Le Semi-Marathon de Brière » est organisé par l'ESCO 44 ST ANDRÉ DES EAUX

**Article 1 :** La 25<sup>ème</sup> édition du Semi-Marathon de Brière est organisée le dimanche 17 Mars 2019 et comprend le Semi-Marathon mesuré FFA, le relais SOBHI-SPORT en duo hommes, femmes ou mixte (2x10,5 kms) et la course populaire de 8 kms. Les Galopades, la Marche nordique et randonnée ont lieu le samedi 16 mars 2019 à 14 h 30.

**Article 2 :** Ces courses sont ouvertes aux licenciés et non licenciés à partir de junior pour le semi-marathon et de cadet pour le relais et le 8 kms. Conformément à la Règlementation FFA, toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

- d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running **délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées ;**
- ou d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une **fédération uniquement agréée**, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;**
- ou d'un **certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de **l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. **Ce certificat est conservé par l'organisation** (pas de photocopie possible sur place).

Il est expressément rappelé que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

Les galopades sont réservées aux classes de : **CP, CE1/CE2, CM1/CM2, 6/5<sup>ème</sup>, 4/3<sup>ème</sup>**

**Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire, quelle que soit la course.**

**Article 3 :** Tout accompagnateur, à pieds, à bicyclette, en rollers ou tout autre véhicule, est interdit sur le parcours.

**Article 4 :** Le port du dossard est obligatoire. Il doit être porté lisiblement sur la poitrine et maintenu par 4 épingles. Les ceintures dossards de triathlon sont interdites (sauf pour le Relai duo SOBHI-SPORT).

**Article 5 :** Une assistance médicale sera assurée par une association de premier secours agréée par le ministère de l'intérieur.

**Article 6 :** L'organisation est couverte par une assurance de responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées et liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

**Article 7 :** Le chronométrage sera effectué avec un système à puces intégré au dossard (jetable) qui sera initialisé au moment du départ. Le dossard sera épinglé sur **l'avant** du maillot (OBLIGATOIRE POUR CLASSEMENT). Temps limité au 1<sup>er</sup> tour du Semi et Relais à 1h15\*. (\*l'organisation se réserve le droit de stopper l'athlète à la fin du 1<sup>er</sup> tour, le cas échéant, celui-ci finira sa course sous son entière responsabilité).

**Article 8 :** Les droits d'inscription jusqu'au lundi au soir avant l'épreuve, sont de :

Pour le semi-marathon : limité à **2200** inscrits (dossiers complets)

Licenciés : 15 €

Non licenciés : 17 €

**Pas d'inscription possible sur place le dimanche**

Pour le Relais SOBHI-SPORT : Pour le duo : 20 €

Pour le 8 kms (course populaire) : Licenciés : 9 €

Non licenciés : 11 €

Les frais bancaires prélevés lors de l'inscription en ligne sont à la charge du coureur.

**A partir du Mardi avant l'évènement et sur place, +2€ pour toute inscription (pas d'inscription sur place pour le Semi)**

### Article 9

Les frais d'inscription ne peuvent être remboursés que pour raison médicale et à condition de présenter un certificat médical au plus tard à la veille de la course 18h00. Les remboursements seront traités après l'évènement sur présentation d'un certificat médical.

**Article 10** Retrait des dossards et inscriptions (**sur présentation de la carte d'identité ou licence**) :

Mercredi 13 Mars de 15 h à 19 h chez **SOBHI-SPORT RENNES Adresse à confirmer**

Vendredi 15 Mars de 10 h à 19 h chez **SOBHI-SPORT, 9 Quai Henri Barbusse NANTES Tél : 02.40.35.52.13/06.29.05.15.28**

Samedi 16 Mars de 14 h à 18 h, pendant les Galopades et la marche nordique : **Salle Espace du Marais ST ANDRÉ DES EAUX**

Dimanche 17 Mars de 8 h 15 à 9 h 45 dernier délai **Salle Espace du Marais ST ANDRÉ DES EAUX (8 kms et relais)**

### Article 11

Horaires de départ des courses :

**10 h 00 pour le 8 kms**

**10 h 15 pour le 21.1 kms et le relais SOBHI-SPORT**

Impression de votre diplôme sur **www.escostandre.fr**  
A partir du 22 mars 2019

**Article 12 :** Un classement général unique par catégorie sera affiché.

Pas de classement pour les galopades et la marche nordique.

Les résultats seront disponibles sur le site de **www.courses44.fr** et **www.escostandre.fr**

### Article 13 Récompenses

**21.1 kms** Une prime aux records battus : (nouveau circuit depuis 2011)

200€ homme

1h06mn14s

200€ femme

1h22mn51s

Coupes et médailles aux 3 premiers hommes et femmes des catégories juniors à vétérans 5 (pas de cumul de récompenses)

+ Primes aux 3 premiers hommes et femmes du Scratch

Hommes et femmes **1<sup>er</sup> 150€** **2<sup>ème</sup> 100€** **3<sup>ème</sup> 50€**

Cadeau finisher à chaque arrivant.

**8 kms :** Uniquement Coupes et médailles aux 3 premiers hommes et femmes.

**Galopades :** lot à tous les participants

**Relais SOBHI-SPORT :** Un trophée spécifique à chaque premier Duo (Hommes, femmes et mixte).

**Présence d'une cellule antidopage**

Officiel FFA

Avec **Jean-Paul MEHAT**

Délégué fédéral